

Certifié exécutoire :



Envoyé en préfecture le 06/09/2019

Reçu en préfecture le 06/09/2019

R Affiché le 09 SEP 2019

ID : 084-200040681-20190807-DP_2019_80-DE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2019-80 : Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan _ Compétence actions économiques _ Communication _ réalisation et impression d'une plaquette d'information

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

Vu les statuts de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan définissant la compétence obligatoire « Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté »,

CONSIDERANT qu'il convient de communiquer sur la réhabilitation du site de l'ancienne usine Tiro-Clas à Valréas, sise Chemin de Tourville, Quartier Coquette – 84600 Valréas propriété de la Communauté de Communes, l'implantation d'entreprises, le déploiement du très haut débit et sur les divers dossiers d'actualité de la Commission Actions Économiques, en distribuant une lettre d'information aux usagers des communes du territoire de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan,

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'offre tarifaire de l'entreprise Hilarion Consulting, sise 22, rue des fontaines à Taulignan (26770), pour la réalisation et l'impression de 12 000 plaquettes d'information destinées à informer les usagers des communes du territoire de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan, étant précisé que le coût de la prestation s'établit à 300.00 euros HT soit 330.00 euros TTC pour la conception du dépliant et 1 071.60 euros HT soit 1 178.76 euros TTC, pour l'impression et la livraison.

Article 2 : DE NOTER que 11 353 exemplaires seront distribués aux usagers en boîtes aux lettres semaine 35, les 647 exemplaires restant seront mis à disposition en Mairies et au siège de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan,

Article 3 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 07 août 2019
Le Président,
Patrick ADRIEN

